



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

	Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
	Date de réception : 2 2 0 5 2 0 2 3	
	Dossier complet le : 7 0 7 2 0 2 3	
	N° d'enregistrement : 2023-7015	
	N° d'enregistrement : 2020 1010	
1	Intitulé du projet	
	. ,	
	Boisement sur 17 hectares au lieu dit Le Grand-Saulaie 4	9220 CHAMBELLAY
2	Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	identification do (oo des) martie(s) d	ooviage oo do (oo des) petitionalie(s)
2.1	Personne physique	
	Nom	Prénom(s)
	Nom De Quatrebarbes	Prénom(s) Olivier
2.2		
2.2	De Quatrebarbes Personne morale	Olivier
2.2	De Quatrebarbes	
2.2	De Quatrebarbes Personne morale Dénomination	Olivier Raison sociale
2.2	De Quatrebarbes Personne morale	Olivier
2.2	Personne morale Dénomination N° SIRET	Olivier Raison sociale Type de société (SA, SCI)
2.2	Personne morale Dénomination N° SIRET Représentant de la personne morale : Madame	Olivier Raison sociale Type de société (SA, SCI) Monsieur
2.2	Personne morale Dénomination N° SIRET	Olivier Raison sociale Type de société (SA, SCI)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47C	Premier boisement d'une superficie totale de plus de 0,5 hectares : surface réelle à boiser : 17 hectares

Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?
□ Oui ☑ Non
Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III 'article R.122-2-1 ?
□ Oui ☑ Non
Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Projet de boisement d'une parcelle agricole sur 2 zones, et essences prévues : Zone 1 site "butte" :Plantation mélangeant résineux et feuillus (Douglas, pins maritimes, pins laricios, cèdres, chênes verts, Chênes Rouvres, Charmes, Tilleuls, Erables, Merisiers, aulnes)
Zone 2 : Plantation de feuillus (Chênes Rouvres, Charmes, Tilleuls, Erables, Merisiers, aulne)
Objectifs du projet
L'objectif est double : 1 - captation de carbone 2 - développement de la biodiversité

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Planning prévisionnel:

- Actuellement, ces prairies sont en bio, plantées avec un couvert végétal afin de préparer le sol avant la plantation (graminées sur la butte et mélange de graminées et de légumineuse sur le reste des surfaces)
- Octobre-Février 2023: Plantation de la zone

Les abords de ruisseau et la zone humide seront exclus du projet. Pour leur protection les bandes enherbées seront portées à 10m de large, là ou le sol le permet des bosquets d'aulnes glutineux seront implantés afin d'améliorer les habitats présents.

Tous les éléments de biodiversité (haies, arbre de place, bandes enherbées existantes) seront préservés et intégrés au projet.

Aucune opération d'arrosage n'est et ne sera prévue pour ce projet de plantation. Les travaux de plantation seront réalisé en automne (2023 et 2024) pour sécuriser un taux de reprise optimal. L'expérience faite des projets de plantation déjà réalisé par le passé nous permettent de confirmer qu'il n'y aura pas de besoin d'arrosage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Exploitation des bois dans le cadre d'un plan simple de gestion durable (boisements antérieurs)

Entretien des parcelles (attention particulière portée aux chardons et rumex vis à vis des parcelles céréalières alentours)

- entre les rangs : au gyrobroyeur
- sur les rangs : à la main
- entretiens des bandes enherbées (10m) à proximité des zones humides avérées

4.4	À quelle(s) procédure	(s) administrative(s)	d'autorisation le	e projet a-t-i	l été ou sera-t-i	I soumis?
-----	-----------------------	-----------------------	-------------------	----------------	-------------------	-----------

(i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune autr	Aucune autre que celle-ci.						

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
	8,3 hectares 8,6 hectares

4.0			100	• .
4.6	Local	lisation	du i	oroiet
			~~	

Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie :
Lieu-dit:
Localité : le Grand Saulaie
Code postal : 4 9 2 2 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques ^[1]
Long.: 0 0 • 6 7 , 7 0 , 9 Lat.: 4 7 • 7 0 , 1 3 , 0
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. :
Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° " " "
Communes traversées :
Chambellay
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
□ Oui ☑ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
☐ Oui ✓ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».						
5	Sensibilité environne	emer	ntale	de la zone d'implantation envisagée			
i A servi chaq	fin de réunir les informations néo ces instructeurs, et vous référer ue direction régionale.	essair notam	es pou ment à	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de pus propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas,			
				nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.			
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V				
	En zone de montagne ?		V				
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V				
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V				
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V				

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	Le projet est situé à proximité d'une potentielle zone humide due à la présence d'un cours d'eau. Pour protéger ce cours d'eau et zone humide, la plantation de peuplier est abandonnée. tout autre plantation se fera à une distance minimale de 10 m de ces zones. Toute zone humide, cours d'eau et mare identifiés aux abords du projet seront balisés pour être protégés de potentiel passage d'engins.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan		V	
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	V		Site natura 2000 des Basses vallées angevines, aval ela rivière Mayenne et des prairies de la Baumette (identifiant FR5200630). Le projet ne se situe pas dans le périmètre du site mais à 250 mètres au plus proche. Ainsi, la plantation de peuplier est abandonnée et une attention particulière sera apportée aux zones humides avérées avec une plantation à minimum 10 mètres de celles-ci. »
D'un site classé ?		V	

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		V	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Le projets par sa prise en compte des milieux présent sur les parcelles ne devrait pas avoir d'impact sur le site Natura 2000. La plantation d'une surface en feuillus mélangé viendra enrichir le site sur un milieu référencé. La plantation de bosquet d'aulne en zone humide viendra enrichir la section 91E0 (Forêts alluviales à Alnus glutinosa) classée en forme prioritaire de l'habitat. (formulaire standard des données)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		Agricoles
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		V	
	Est-il source de bruit ?		V	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V			
		Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V			
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V			
	Patrimoii de vie/Po	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	V		Convertion de prairies en espace sylvicole.		
d'au	6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :						

natu	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de ure transfrontière ? ☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :									
641	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des									
	dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables									
rete l'env étuc	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).									

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation ne semble pas utile, contenu de l'absence d'impacts sur l'environnement, ainsi que la non modifications des traitement du sol. Nous soulignons aussi la diminution de l'impacte carbone. Egalement la surface du projet qui est moindre (17ha).

Egalement vis à vis du site natura 2000, la seul forme d'habitat prioritaire classée pour ce site est la forme 91E0 "Forêts alluviales à Alnus glutinosa " qui se retrouvera enrichie par ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	V
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	~
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	~
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	~
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet					
1						
2						
3						
4						
5						

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom de Quatrebarbes		
Prénom Olivier	 Olivier de Quatrebar	.h.aa
Qualité du signataire Propriétaire	Olivier de Quatrevar	ues
· ·	2023/07/17	
À Chambellay		
Fait le 1 7 0 7 2 0 2 3	Signature du (des) deman	deur(s)

Signature du (des) demandeur(s)